



## Journée de réflexion sur les modes de financement des services d'accueil de l'enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles



FSMI avec la collaboration du CERE  
 centre  
d'expertise  
et de ressources  
pour l'enfance 

### *Mise en commun des ateliers*

#### **1. Sortir de la complexité des financements**

Pascale Dubois – *Pirouline* FSMI, Claude Guillick - *FESC*, Coline Maxence – *Latitudes Jeunes/Solidaris*, Stéphane Aujean – *Observatoire de l'enfant COCOF*, Marie-Pierre Smet – *Fédération francophone des écoles de devoirs*, Giovanna Piccinini – *Arsoilles* FSMI, Odile Chareun - *FSMI*, François Monnier – *Cabinet du Ministre Nollet*, Benoît Parmentier - *ONE*, Christine Mahieu – *Synergies asbl* (animatrice de l'atelier).

*Tout milieu d'accueil d'enfants doit aujourd'hui chercher des ressources nouvelles à différents niveaux de pouvoir : du niveau fédéral au niveau local. Les subsides de l'ONE et les contributions parentales sont insuffisants pour faire face à la demande et aux besoins. Il n'y a jamais eu autant de possibilités... mais la complexité est au rendez-vous : chaque source de financement a ses exigences et ses règles. Comment sortir de la complexité sans mettre à mal la survie des services ?*

#### **- Constats : Différents niveaux de complexité des financements**

La complexité des financements de l'accueil de l'enfance se situe à différents niveaux. Le groupe de l'atelier en distingue trois :

- Un niveau philosophique (ou macro) qui concerne les valeurs. Les valeurs des différents pouvoirs subsidiant l'accueil de l'enfance sont contradictoires ou tout au moins peu compatibles. A titre d'exemples :
  - D'un côté, l'ONE<sup>1</sup> développe pour les accueillantes la notion de *qualité de l'accueil pour l'enfant*. Cette notion va dans le sens du souci d'offrir aux enfants un bon accueil. D'un autre côté, les régions, qui développent l'emploi, ont plutôt le souci de mettre les jeunes à l'emploi et de prévoir des milieux d'accueil là où il y a de l'emploi. Ces logiques ne tiennent pas compte l'une de l'autre alors qu'on pourrait imaginer qu'il faudrait des milieux d'accueil là où il a beaucoup de chômage pour que les parents puissent se former.
  - Concernant les *écoles des devoirs*, nous observons, d'une part, une philosophie générale considérant que les *écoles des devoirs* sont notamment un lieu qui

<sup>1</sup> L'Office de la Naissance et de l'Enfance

visée à favoriser l'épanouissement de l'enfant et, d'autre part, la vision de la COCOF<sup>2</sup> pour qui il s'agit d'un lieu allant dans le sens de la scolarisation de l'enfant.

- Entre les différents niveaux de pouvoirs et parfois également à l'intérieur du même niveau de pouvoir, certaines réglementations ne s'accordent pas. Les rapports, les agendas, les informations qu'il faut rendre, la manière de comptabiliser des heures, des jours, des activités, des présences diffèrent d'un pouvoir subsidiant à l'autre. Dans ce sens, il y a une volonté, au niveau administratif, d'informatiser toutes les données pour les pouvoirs subsidants. Ceci semble impossible à réaliser car on ne peut pas avoir la même base de données pour les différents rapports que les pouvoirs subsidants demandent.
- Au niveau des accueillantes, on observe également des contradictions. En effet, elles ne bénéficient toujours pas d'un statut mais elles doivent se former. Or l'APEF<sup>3</sup>, qui propose des formations, exige que les personnes qui viennent se former soient salariées. Donc les accueillantes ne peuvent pas en bénéficier !

- **Pistes : Comment sortir de cette complexité ?**

- Il faudrait des lieux de coordination tant au niveau politique qu'au niveau administratif.
- On pourrait imaginer qu'il n'y aurait qu'un seul guichet pour l'opérateur, qui se situerait à l'ONE. Ce serait alors l'ONE qui irait vers les différents pouvoirs subsidants (emploi, infrastructures, ...) pour qu'ensemble ils élaborent les critères et que le tout soit cohérent. Tous les pouvoirs subsidants auraient ainsi discuté ensemble des critères et chacun aurait donné son accord.
- Un autre élément important est de développer la confiance ! En effet, au niveau local/communal, les changements de majorité veillent généralement à la continuité des projets et nous percevons souvent une grande confiance à ce niveau une fois que les relations sont établies. Toutefois, plus on monte dans la hiérarchie des pouvoirs, moins il y a de confiance et plus il y a de contrôle, ce qui est vraiment vécu comme lourd/discréditant.

---

<sup>2</sup> Commission Communautaire Française

<sup>3</sup> Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation

## **2. Du coût de l'accueil ... aux pièges à l'emploi**

Muriel Vael – *Espaces enfance*, Loredana Fortini – *Pirouline FSMI*, Vanessa Pozzebon – *Pirouline FSMI*, Murielle Nosal – *Cerf-volant FSMI*, Muriel Vanderheyden – *ISBW*, Geneviève Culot – *CHACOF*, Antoinette Musuamba – *Vie féminine*, Véronique Tamigniau – *Pirouline FSMI*, Mathieu Lacroix – *Centre coordonné de l'enfance*, Christine Vandevoorde – *Cerf-volant FSMI (animatrice de l'atelier)*.

*L'accueil de l'enfant coûte cher aux pouvoirs publics et aux familles ! Ce coût peut empêcher les parents de chercher un emploi parce que le prix de la crèche est si élevé que le salaire devient réellement inférieur à l'allocation de chômage ou au revenu de base. Certains imaginent de diminuer encore les revenus de remplacement pour rendre les emplois attractifs... Et si la solution se trouvait dans une révision des contributions parentales ?*

Le coût de l'accueil est considérable pour les pouvoirs publics mais il l'est également pour les Pouvoirs Organisateurs des différents milieux d'accueil qui doivent rechercher d'autres sources de financement. Par ailleurs, les familles contribuent largement au coût de l'accueil. Cela se ressent aujourd'hui avec « la crise ». En effet, nous observons une diminution du nombre de présences, de plus en plus de solutions de bricolage,..., qui ne sont pas toujours adéquates pour la continuité de l'accueil. A titre d'exemple, citons cette maman sur Bruxelles qui achève sa formation et, dès lors, ne reçoit plus les subsides d'Actiris pour les frais de garde de son enfant. Elle doit dorénavant payer l'accueil elle-même (si elle trouve une place) ou renoncer à faire garder son enfant... Elle se trouve donc en situation difficile pour trouver de l'emploi et son enfant se retrouve, du jour au lendemain, coupé de son milieu de socialisation qu'il a fréquenté pendant peut-être un an...

Les pièges à l'emploi proviennent plus du manque de places que du coût de l'accueil. En effet, c'est plus souvent par manque de places qu'une femme doit arrêter de travailler ou refuser un emploi.

On ne peut s'empêcher de se demander si le peu de financement pour le secteur est un choix politique... pour laisser les femmes à la maison ? Ou pour les caser dans des emplois à temps partiel... ? Alors que, paradoxalement, l'Etat organise la chasse aux chômeuses... Les femmes sont prises au piège de politiques contradictoires !

Nous avons une attention particulière pour les travailleuses de notre secteur qui sont souvent sous des contrats précaires.

En guise de conclusion, nous pensons qu'il est nécessaire d'améliorer les financements pour augmenter le nombre de places d'accueil et ainsi laisser le choix aux femmes/parents, soit de pouvoir continuer à travailler, soit de rester avec le/les enfant/s.

### **3. Refinancer l'associatif**

*Les ASBL assurent une partie importante de l'offre d'accueil des enfants : des crèches, des services d'accueillantes,... Ces associations ne peuvent pas toujours compter sur les pouvoirs locaux pour éponger leurs déficits... et elles n'ont pas suffisamment accès aux programmes des Régions pour financer les infrastructures et l'équipement. La survie des ASBL pose la question de l'égalité d'accès des familles et de l'égalité de traitement entre les pouvoirs organisateurs (associations, communes, entreprises,...).*

#### **Atelier annulé**

### **4. La progressivité des PFP pour tous et partout ?**

Pierre Lemaire – *La Ligue des familles*, Joëlle Berlinger – *Babillarde FSMI*, Marie-Pascale Jacquemin – *Garderie des tous petits FSMI*, Annick Faniel – *CERE (animatrice de l'atelier)* .

*Dans le secteur subventionné par l'ONE, les contributions parentales (PFP) sont calculées en fonction des revenus. C'est un plus pour l'égalité d'accès, mais il y a un « MAIS » : par exemple, les parents qui cumulent des temps partiels sont pénalisés par le mode de calcul de leur contribution. Ou encore : les parents au travail les plus « flexibles » doivent souvent trouver une place dans le secteur privé où leur contribution ne tient pas compte de leurs revenus... Comment faire ?*

#### **Notes de l'atelier :**

##### ➤ Discussions :

- Il y a des difficultés pour certains parents de mettre leur enfant dans un milieu d'accueil subventionné à cause de la PFP (Participation Financière des Parents). En effet, celle-ci correspond à 11% des revenus. Toutefois 11% de 1500€ n'est pas la même chose que 11% de 3000€ ! Dès lors, où est la progressivité ? Par ailleurs, il arrive qu'on soit confronté à des cas où ceux qui payent plus considèrent ne pas vouloir payer pour les parents qui payent moins : « *Plus je paye, plus j'ai droit à mieux, à plus de services* » !
- Les services rencontrent également pas mal de difficultés pour calculer la PFP. Il y a un schéma type de calcul mais il faut être d'une compétence pointue pour parvenir à la calculer correctement... Il y a peu de garantie que le calcul soit juste ! Il faudrait un service ad hoc (à l'ONE ou ailleurs) qui, à chaque fois que la situation financière des parents change, puisse revoir le calcul... Ceci représente un travail à part entière qui prend énormément de temps aux services !
- Le principe de devoir appliquer le tarif maximum si le service ne dispose pas des documents adéquats amène les parents à ne pas payer. Par la suite, c'est le service qui a des difficultés car il n'a aucun moyen de récupérer les montants qui lui sont dus.
- Pour l'attribution de la PFP, les tranches de revenus devraient être plus larges.
- Les parents ne comprennent pas la jonction des deux systèmes : ce que le coût de l'accueil représente pour eux et ce que les accueillantes reçoivent. Par exemple, lorsqu'ils ne respectent pas leurs contrats, elles reçoivent moins !
- Les parents estiment que l'accueil devrait être gratuit comme l'école ! Dès lors, il faut suffisamment de places à offrir... mais vu la marchandisation actuelle du secteur, on en est loin !

- Le calcul du montant des PFP représente beaucoup de travail administratif chaque année. Pourquoi ne pas indexer le montant de départ plutôt que de redemander les fiches de salaires/autres documents justifiant les revenus,... ?
  - Il y a une mauvaise coordination de l'offre sur les différents territoires, ce qui peut provoquer que les milieux d'accueil se déstabilisent les uns les autres.
  - Les communes devraient subsidier les places d'accueil. Ce serait une manière de financer l'accueil et, à terme, pourquoi ne pas arriver à la gratuité ?
- Conclusions :
- Soit on envisage à terme la gratuité de l'accueil... mais qui va prendre ce coût en charge ?
    - Les parents via la fiscalité
    - Rétrocession aux services via la sécurité sociale
    - Les communes
    - ...
  - Soit on fait évoluer le système actuel avec une vraie progressivité et une simplification du calcul et des démarches administratives.

## 5. La contribution de la sécu à l'accueil de l'enfance

Vincentia Michiels – *Conseillère au Cabinet du Ministre Courard*, Pierre Darge – *FESC*, Caroline Daems – *Fédération francophone des écoles de devoir*, Anne Bleret – *Baby Service FSMI*, Isabelle Coyette – *Cabinet du Ministre Nollet*, Elise Lay – *UNIPSO*, Delphine Chabbert – *Ligue des familles*, Christine Weckx – *Vie féminine (animatrice de l'atelier)*.

*Dans les Etats qui peuvent se prévaloir d'une bonne satisfaction des besoins d'accueil (la France, par exemple), les milieux d'accueil sont co-financés par la sécurité sociale. La disparition du FESC<sup>4</sup> en Belgique sonne-t-elle le glas d'une contribution de la Sécu à la garde des enfants ? Le transfert des allocations familiales aux Communautés<sup>5</sup> permet-il de ré-imaginer un financement de la solidarité collective à l'accueil des enfants ?*

Nous avons beaucoup de craintes et d'incertitudes par rapport à l'avenir du FESC<sup>6</sup>... Allons-nous vers un transfert du FESC ou vers sa suppression... ? Actuellement, la seule certitude que nous avons est le texte d'accord du gouvernement qui stipule que nous allons vers la suppression du FESC et le transfert des moyens. Dans ses discussions, le groupe s'en est tenu à cela et face aux incertitudes, nous verrons ce que l'avenir nous réserve !

Il nous paraît indispensable qu'il y ait une implication des pouvoirs publics dans le financement de l'accueil de l'enfance et pourquoi pas via la sécurité sociale ou l'impôt... Toutefois, si cette contribution se fait via la sécu, elle ne peut pas reposer uniquement sur la participation des travailleurs. En effet, il faudrait une participation plus large de tous les revenus. C'est ici que se pose alors la question du financement alternatif...

Par rapport à la communautarisation des Allocations Familiales, les participants à l'atelier pensent que ce serait l'occasion d'en profiter pour repenser la politique de l'accueil de l'enfance et la politique du soutien à la parentalité dans leur ensemble, en ce compris l'offre de service, le soutien financier, toute la question du temps qui permet d'assurer son rôle de parent (congés, mesures permettant d'assumer ce rôle,...). Attention, nous soulignons que cette question du temps doit être vue en partage équitable entre les hommes et les femmes.

Il faut absolument un lieu de concertation et d'arbitrage qui donne l'impulsion d'une politique cohérente de l'enfance. Ce lieu est à imaginer et à construire ! Quoi qu'il en soit, ce qui doit nous guider, c'est l'intérêt de l'enfant... En effet, quand on est dans des politiques de soutien à la parentalité ou autre, on arrive rapidement à des dérives où on met les priorités ailleurs. Ici, c'est vraiment l'accompagnement du développement de l'enfant qui doit nous guider.

---

<sup>4</sup> Fonds des Equipements et Services Collectifs (FESC), institué au sein des allocations familiales. L'accord de Gouvernement au niveau fédéral prévoit la suppression du FESC et le transfert de ses missions aux Communautés

<sup>5</sup> et à la COCOM (Commission communautaire commune) pour le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale

<sup>6</sup> Fonds des Equipements et des Services Collectifs

## 6. Un décret pour l'accueil de l'enfance ?

Freddy Renier – *Inspection générale FWB*, Murielle Farvaque – *La Babillarde FSMI*, Kristel Brusadelli – *Fédération francophone des écoles de devoirs*, Sylvianne Wauthier – *Baby Service FSMI*, Marie-Christine Lebrun – *Bébé Bulle FSMI*, Bernadette Demoustier – *Arsoilles FSMI*, Annick Florin – *La Babillarde FSMI*, Sabine Mollet – *Pirouline FSMI*, Reine Marcelis – *Centre coordonné de l'enfance*, Marie-Paule Berhin – *ONE*, Hafida Bachir – *Vie Féminine*, Marie-Claude Lacroix – *Synergies asbl (animatrice de l'atelier)*.

*Aujourd'hui, les milieux d'accueil font l'objet d'une réglementation du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'accueil de l'enfant ne mérite-t-il pas un décret comme l'enseignement obligatoire ? Un décret est voté par un Parlement et a valeur d'une loi : n'est-ce pas aux représentants élus de fixer les règles essentielles comme les missions et fonctions de l'accueil, les priorités d'accès, les programmations,... ?*

### **Nous voulons un décret politique de l'enfance...**

... Un décret qui serait le pendant, pour les enfants de 0 à 12 ans, de la politique de la jeunesse en dehors de l'institution scolaire. L'accueil en serait une des modalités. Ce décret dirait ce que nous, société, nous voulons faire pour l'accueil de l'enfance. Quelle politique voulons-nous mener pour l'enfance ? Et ensuite, on préciserait les moyens en incluant notamment le fait de contraindre les autorités publiques au co-financement.

### **D'où vient cette idée de décret ?**

Tout d'abord du constat de ce matin concernant la multiplicité des types d'accueil et de financement qui rend l'ensemble complexe et « désordonné ». Bien sûr, le désordre est le fondement même de la vie, bien sûr ce désordre est le résultat d'intentions car beaucoup ont voulu bien faire mais, aujourd'hui, il n'y a plus de fil conducteur...

### **C'est pourquoi nous avons la volonté de remettre de l' « ordre » dans qui fait quoi, comment et avec quels moyens ?**

- Le concept de base serait l'enfant de 0 à 2,5 - 3 ans

L'arsenal légal actuel commence à 5 ans. Mais avant cet âge là, qu'en est-il pour les enfants de 0-3ans ? Un *décret cadre* centré sur la personne de l'enfant serait nécessaire. C'est à dire qui poserait des balises répondant aux questions : quel lien social, quelle prise en compte de cette personne, de sa naissance jusqu'à sa capacité d'autonomie (donc pas uniquement jusque 3 ans), voulons-nous construire ?

- Un texte à « tiroirs »

C'est-à-dire un texte recouvrant les différents possibilités de prise en compte de l'enfant. Chaque institution pourrait construire ce qu'elle va faire en fonction de ce qui existe déjà sur le territoire. Cela en vue de construire un accueil cohérent.

- Le financement et l'emploi viendraient ensuite

- Ce décret serait construit – comme celui qui nous a été présenté ce matin dans le secteur culturel – en prévoyant d'associer le secteur aux travaux.

## **7. Cesser de développer l'accueil au détriment des travailleuses/travailleurs... et des enfants !**

Eloïse Deffrasnes – *Adomisil FSMI*, Adeline Guillard – *Espaces Enfance*, Sophie Dupont – *La Babillarde FSMI*, Michael Cambier – *Pacte territorial pour l'emploi Bruxelles*, Hélène Detroz – *Aquarelle FSMI (animatrice de l'atelier)*.

*Les places d'accueil qui sont créées en Wallonie et à Bruxelles le sont grâce aux politiques d'emploi des Régions : en conséquence, les puéricultrices doivent être au chômage pour accéder à l'emploi dans les crèches et les milieux d'accueil. Les salaires et les traitements sont trop bas pour des emplois qui supposent énormément de disponibilité et de flexibilité. Quant aux enfants, ils « souffrent » de l'allongement du temps de travail et de déplacement de leurs parents !*

Les participantes/participants de cet atelier se sont demandé/e/s qui est précaire parmi elles/eux. Il apparaît que la précarité n'est pas nécessairement là où on l'attend car on peut avoir un contrat ONE indéterminé lorsqu'on encadre des accueillantes en tant qu'assistante sociale et tout de même craindre pour son temps de travail car il est calculé au prorata du nombre d'accueillantes (qui sont nombreuses à partir à cause de l'absence de statut).

La question de la qualité de l'accueil de l'enfance est posée sous l'angle du nombre d'heures que les enfants passent au sein du service. Nous observons des réalités très différentes au sein du groupe en fonction des services implantés soit en ville soit à la campagne et où les heures d'ouverture proposées ne sont parfois pas assez larges.

Le saucissonnage au niveau des subsides a des répercussions sur les personnes, par exemple dans un service où une travailleuse qui se trouve sur deux sources de financement différentes empêche l'engagement d'une autre personne à temps plein... Cette précarité est réellement vécue par les équipes.

La question que le groupe se pose est de savoir si, finalement, cette manière de développer l'emploi est là pour répondre à la qualité de l'accueil ou bien si cela s'inscrit plutôt dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle ?

Il y a des précarités qui sont liées aux fonctions. En effet, les métiers d'accueil sont difficiles à différents niveaux dont sur le plan psychologique et il n'y a pas grand-chose qui est prévu pour soutenir les travailleuses, les équipes...

Au niveau des formations, l'image de l'accueil de l'enfance est encore fort dévalorisée et toujours fort imprégnée de l'idée que les femmes sont naturellement amenées à s'occuper d'enfants. Ce sont également ces représentations qui font que nous sommes en présence de statuts très précaires.



## **8. Un statut complet pour les accueillantes**

Van Drooghenbroeck Mathilde – CNE, Aurélie Collignon – Ballon Rouge FSMI, Annette Calembert – Baby service – FSMI, Maud Lissior – Arsonilles FSMI, Céline Massart – Arsonilles FSMI, Coraline Pierret – Arsonilles FSMI, Marie Gérard – Arsonilles FSMI, Lucie Becdelièvre – COBEFF, Marie-Claire Vannunen – GDTP FSMI, Vincianne De Metser – Ballon Rouge FSMI, Caroline Leroy – Vie Féminine (animatrice de l'atelier).

*Les accueillantes d'enfants conventionnées ont obtenu un « statut social » le 1er avril 2003. Ce dernier consiste en une avancée par rapport à la situation antérieure des accueillantes. Cependant, il a été conçu, dès l'origine, comme transitoire dans l'attente de l'obtention d'un statut complet. Le statut social permet aux accueillantes de bénéficier de certains droits qui sont reconnus à tout travailleur belge, dont celui de ne pas travailler en cas de maladie ou récemment accouchée, de toucher des indemnités de garde en cas d'absence d'un enfant, de bénéficier de leur propre mutuelle, de recevoir des allocations familiales et de cotiser pour la pension. Les accueillantes n'ont cependant pas droit à un revenu fixe, aux congés payés, aux allocations de chômage, à la valorisation de l'ancienneté, à la reconnaissance des formations suivies, à la rémunération des journées de formation, aux congés payés, au 13e mois, aux pécules de vacances... Ces dernières mesures pourront être rencontrées dans le cadre de l'obtention d'un statut complet de travailleuses.*

Ce que le groupe souhaite dire ou recommander aux pouvoirs publics :

### **1. On veut un statut complet pour les accueillantes**

- Est-ce qu'on veut avancer par paliers avant d'obtenir un statut complet ? NON, on veut le statut complet sans passer par des sous-statuts intermédiaires. En effet, l'absence de statut a un impact trop énorme sur :
  - La sécurité financière des accueillantes
  - La reconnaissance du rôle qu'elles jouent dans la société
- On observe une tendance de volonté de professionnalisation du secteur mais en même temps, on ne leur octroie pas de statut de salarié. C'est incohérent !
- Stratégiquement, nous pensons que pour nous faire entendre, nous devrions nous appuyer sur le fait que ce dossier a été inscrit au sein de l'accord du gouvernement de décembre 2011. Par ailleurs, dernièrement, la ministre de l'Emploi a parlé de ce dossier. Il faut donc que nous soyons prêts à nous faire entendre au bon moment et redemander ce qu'on demande depuis 35 ans !

### **2. La reconnaissance du métier d'accueillante n'est pas égale à la reconnaissance accordée à l'accueil collectif**

- Il est nécessaire de visibiliser ce métier, de mieux informer sur ce dont il s'agit et de sensibiliser le grand public aux différences entre l'accueil familial et l'accueil collectif.
- Les deux types d'accueil méritent d'être aussi visibles et connus l'un que l'autre car la diversité des services permet de répondre à la diversité des besoins des familles.

### **3. Pourquoi est-ce que pour la tranche d'âge de 0 à 2,5 ans, il y a si peu de prise en considération des besoins de la part des autorités publiques ? Si peu de service à la collectivité...**

4. En 2003, quand le statut social a été accordé, il y avait quelques réticences de certaines accueillantes à passer à un statut complet. En effet, certaines se sentaient désavantagées pour leur situation personnelle... Mais aujourd'hui, même si c'est parfois désavantageux pour des situations personnelles, nous sommes au clair de dire que **le statut est ce qu'il y a de mieux à faire pour l'ensemble des accueillantes** ! Ce frein n'est plus présent.
5. Quand il y aura le statut complet pour les accueillantes, il ne faut pas négliger le fait que cela aura un impact sur les frais de gestion des services. Il faudra en tenir compte au niveau des tâches de type secrétariat social auxquelles les services devront répondre. Attention aux sources de **financement à ce niveau permettant aux services de gérer le statut complet des travailleuses**.

## 9. Financer toutes les nouvelles formes d'accueil qui répondent aux nouveaux besoins des familles

Amandine Van Gehuchten – AWIPH, Fabienne Urbain – Adm. Communale de Senefte, Laurence Paulet – FRAJE, Aurélie Gaziaux – ISBW, Christiane Houthoofdt – Vie Féminine, Véronique Duchesne – Sambrilou FSMI, Ariane Estenne – Vie Féminine, Quentin Vernier – RIEPP, Cécile De Wandeler – Vie Féminine (animatrice de l'atelier).

*Les milieux d'accueil assurent au moins trois fonctions : une fonction économique, qui permet aux parents de travailler, une fonction éducative, qui permet la socialisation des enfants, une fonction sociale, qui permet la protection des enfants et la prévention. Ces deux dernières fonctions, la fonction éducative et la fonction sociale, sont insuffisamment prises en compte par la réglementation et la reconnaissance de nouvelles formes d'accueil : les haltes-accueil, les maisons vertes (cfr. Françoise Dolto), les crèches des contrats de quartier, etc...*

- Les nouveaux besoins sont déjà pris en compte mais uniquement grâce à la volonté des services de terrain qui tentent d'y répondre sur base de bricolages et d'arrangements. Or, la réponse à ces besoins est considérée par les acteurs de terrain et par d'autres comme étant une mission vraiment essentielle !
- Une problématique importante provient de la multiplicité des appels à projets, des projets pilotes, des programmations,... qui entraînent des difficultés comme la pérennisation des initiatives et amène la préférence pour un type d'acteur. Ce mode de fonctionnement ne permet pas forcément de rencontrer la diversité des besoins des familles.
- A partir de là, ce qu'il faudrait, c'est une vraie logique de complémentarité et de pérennisation entre les différents types d'accueil où on ne ferait plus de différences entre anciens et nouveaux besoins. Il faudrait avoir une vision globale de l'enfant. Il y a aussi tout ce qu'on ne peut pas programmer, comme les besoins urgents et qui doivent trouver leur place dans les possibilités de subsidiation globale, sans saucissonnage.
- Ce souci de globalité et de cohérence ne doit pas s'arrêter dès que l'enfant atteint ses 2,5/3 ans mais aller jusqu'à 12 ans avec l'accueil extrascolaire.
- Ce qu'il faudrait, c'est subventionner de manière plus générale les services, retirer les barrières entre les différents types d'accueil et avoir la logique des trois fonctions de l'accueil (économique, éducative et sociale) comme base. Cette logique serait le pilier de l'organisation du financement avec un interlocuteur unique et, pourquoi pas, un décret unique ! Des financements complémentaires seraient toujours possibles mais plus ponctuels.
- L'idée de contrats programmes ou de contrats de quartiers pourrait être novatrice dans le processus utilisé. Par exemple, les services recevraient 80% du subside pour les activités de base et 20% plus libres pour l'accueil flexible, qui s'adapte en fonction des réalités du terrain et du moment. La pérennisation des subsides est primordiale !
- La question des diagnostics des besoins a également été posée. Les services, centres d'éducation permanente, centres de recherche, ..., ont une vue sur les besoins. Ils sont bien placés pour mettre en place des outils de diagnostic communs construits avec les parties prenantes pour tenir compte de tous les points de vue mais ils manquent de moyens. Cette démarche serait participative.

- Des synergies devraient être possibles entre différents partenaires qui pourraient ouvrir les horizons pour les familles et mettre des moyens en commun (ex : ouvrir une consultation ONE dans un lieu d'accueil ou, inversement, ouvrir une halte accueil dans les locaux des consultations...)
- Une question importante est celle du statut et de la reconnaissance des travailleuses/travailleurs. Par exemple, dans le cas de l'accueil extrascolaire, elles/ils ont besoins de permanence, de stabilité.
- Calculer le PIB en % pour la Belgique de ce qui se fait actuellement et se représenter ce que ça fait en Km d'autoroutes afin d'avoir un texte qui obligerait à un certain pourcentage de PIB pour l'accueil de l'enfance... même si on n'y arrive pas, il y a un horizon !

## **10. La flexibilité de l'accueil... qui doit la payer ?**

*La flexibilité du travail est une réalité : comment adapter les milieux d'accueil ? Comment fixer les limites pour le bien-être des enfants ? Ou encore : s'il existe des milieux d'accueil pour lesquels la flexibilité rencontre des besoins de la population (les hôpitaux par exemple), est-ce à la société, aux parents et aux enfants à payer la flexibilité généralisée de l'emploi ?*

**Atelier annulé**

## **11. Financer les infrastructures**

*Tout milieu d'accueil a besoin d'infrastructures et d'équipement avant de fonctionner : l'accès à un espace vert, des lits, une buanderie, une cuisine,... En milieu rural, il convient de donner un coup de pouce aux maisons communales d'accueil de l'enfance et aux accueillantes conventionnées. En milieu urbain, la pression démographique est plus forte et les m2 sont rares. Comment financer les infrastructures et moduler la réglementation en fonction des réalités socio-démographiques ?*

**Atelier annulé**

## **12. Coordonner les financeurs**

Tiffany Moerman – *ballon rouge* FSMI, Antonia Scavuzzo – FUNOC, Laurent Didier – FESC, Caroline Francotte – *Union des villes et de communes*, Agatha Leclercq – *Actiris*, Raoul Monsalvez – *MCAE les Hirondelles*, Martine Bonnejonne – *Centre coordonné de l'enfance*, Mathieu De baker – *Groupe écolo au Parlement bruxellois*, Muriel Lerat – *Petits Câlins* FSMI, Jean-Michel Wislet – *CERE* (animateur de l'atelier).

*La coordination des financements publics variés de l'accueil de l'enfant est généralement réalisée au niveau du service ou du milieu d'accueil... Comment organiser cette coordination ? Au niveau local ? Au niveau des décideurs politiques ?*

L'atelier s'est divisé en deux temps :

### **1. Le temps des constats**

- Il y a une extrême complexité sur le terrain qui est due à la pluralité des sources de financement ;

- Il y a un manque de cohérence de manière générale dans la politique d'accueil de la petite enfance ;
- « Tout est en lien mais les pouvoirs subsidiaires ne le sont pas » ;
- Il y a un manque criant de moyens ;
- Nous notons une absence de durabilité ;
- Nous ressentons la nécessité de statuer.

## **2. Le temps des propositions**

- Un préalable indispensable est la demande d'augmentation des budgets ;
- Nous demandons la centralisation des moyens au sein d'un même pouvoir subsidiaire au niveau communautaire... mais qui ne soit pas nécessairement l'ONE.
- Il y a nécessité d'orientation vers une politique globale qui soit construite en tenant compte de la continuité : l'enfant n'est pas un être morcelé ;
- Il y a nécessité de prise en compte de la pluralité des réalités ;
- Nous mettons en avant la pertinence de la programmation, au niveau local entre les milieux eux-mêmes, de manière à pouvoir faire remonter l'information ;
- Il y a une nécessité d'information... En effet, les services n'ont pas la certitude d'utiliser l'ensemble des moyens disponibles. Certains se demandent s'ils ne passent pas à côté de certaines sources de subvention.

### **Conclusion par Alain Dubois**

Nous avons beaucoup parlé d'éclatement des statuts, éclatement des sources de financement, éclatement des modes d'accueil, des fonctions de l'accueil, des milieux (rural/urbain) et malgré toutes ces sources de division, cette journée a été extrêmement riche avec toutes ces personnes qui se reconnaissent comme appartenant au même secteur. C'est vraiment très positif pour l'avenir...